

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2024

N° 2024/01.04

L'an deux mil vingt-quatre et le onze janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 + 4 pouvoirs

Date de convocation : 01/12/2023

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. ASSOGBA Guillaume, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme PELLETIER Catherine (Pouvoir à Mme THEVENON NICOLI Blandine), Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène (Pouvoir à Mme CHALANDON Nicole), Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à Mme DOLBAU Marie-Noëlle), M. CŒUR Sébastien (Pouvoir à M. CROZIER Bernard).

Secrétaire élu : M. ASSOGBA Guillaume.

Objet de la délibération: BAIL APPARTEMENT « 230 ROUTE DE VIRICELLES »

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'appartement situé au « 230 route de Viricelles » est vacant. Il informe l'assemblée que M. PUPIER Ryan et Mme BAUER Maeva sont intéressés pour louer ledit logement.

Il invite le conseil municipal à se prononcer pour sa remise en location.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer cet appartement à M. PUPIER Ryan et Mme BAUER Maeva au 15 janvier 2024,

FIXE LE LOYER à huit cents euros (800 €),

DIT qu'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera versé à la signature du bail.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer le bail et toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT,
Maire



Le secrétaire de séance,
M. Guillaume ASSOGBA,

